Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
de la CMQ (Rive-Nord) 2016-2021

RAPPORT DE SUIVI 2017



Communauté métropolitaine de Québec

Agglomération de Québec

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	CMQ VQ	2017	100%	CMQ : Une table sectorielle, formée d'une douzaine d'intervenants concernés par la lutte au gaspillage alimentaire, a été formée. Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.jettepasca.com* . VQ : Subvention de 105 000 $ à Moisson Québec pour financer le Programme de récupération en supermarchés (PRS).
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	CMQ VQ	2017	100%	CMQ : Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.cmquebec.qc.ca/matieres-residuelles/bottin-reemploi* . VQ : Entente avec différents organismes visant le réemploi de certaines matières apportées dans les écocentres.
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.	VQ VSADD VLAL	2017	100%	VQ : Projets-pilotes d'économie circulaire à l'interne (recettes de terre à gazon). VSADD : Appui financier à la ressourcerie locale et publicité conjointe. VLAL : À venir (2019)
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.	VQ VSADD VLAL	2017	100%	VQ : Communications : pages dédiées à l'herbicyclage et au feuillicyclage, au compostage domestique, au vermicompostage et au compostage communautaire sur le site Internet VQ, vidéos informatives. Subvention au compostage communautaire depuis 2006. 13 sites gérés par des firmes spécialisées sur le territoire. Interdiction de déposer du gazon et des feuilles mortes dans les déchets. Séances de formation au compostage domestique. VSADD : ISE herbicyclage obligatoire et ISE incitatif feuillicyclage. VLAL : ISE herbicyclage obligatoire et ISE incitatif feuillicyclage via le journal local.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.	VQ VSADD VLAL	2017	En cours	VQ : Accompagnement personnalisé des ICI par l'équipe de déploiement du recyclage (https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/environnement/ici_inscription/). Collecte des matières recyclables offerte gratuitement aux ICI. 3 340 ICI intégrés à la collecte sélective depuis 2014. VSADD : Offre volontaire de collecte de recyclage aux ICI. VLAL : Recyclage présent dans 50 % des immeubles institutionnels de la Ville.
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.	VQ VSADD VAL	2017	En cours	VQ : Diversité de contenants offerts : bacs roulants, conteneurs à chargement avant (avec ou sans roues), subvention à l'acquisition de contenants compartimentés, conteneurs semi-enfouis, sacs, etc. VSADD : Recyclage présent dans tous les multilogements du territoire. VLAL : Recyclage présent dans tous les multilogements du territoire.
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).	VQ VSADD VLAL	2017-2020	En cours	VQ : 191 bâtiments municipaux visités pour y déployer une saine gestion des matières résiduelles. Développement d'un contenant pour la récupération des matières recyclables en aires publiques. Début du déploiement prévu à l'automne 2018. VSADD : Îlots de tri dans les lieux publics et parcs partout sur le territoire. VLAL : Recyclage implanté dans 50 % des bâtiments publics.
8	Augmenter la récupération du verre.	VQ VSADD VLAL	2017	100%	Ajout d'équipements de séparation du verre par implosion au centre de tri.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	CMQ VQ	2017	100%	CMQ : Mandat d'étude pour évaluer le taux de récupération dans les écoles primaires et secondaires. Identification de pistes de solutions avec des intervenants du milieu. Projet-pilote en cours de réalisation. CMQ : Atelier d'économie circulaire pour les entrepreneurs en cours de réalisation. VQ : Subvention de 25 000 $ à un projet de symbiose industrielle avec le CRE Capitale-Nationale
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	VQ VSADD VLAL	2017	À venir	VQ : Actions prévues au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023. VSADD : Politique 0 impression (50 % réalisé). VLAL : Politique de diminution d'impression à venir (cible : diminution de 10 % par année pendant 3 ans).
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	VSADD	2017	100%	VQ : Plan de communication 2017 ayant proposé des activités diverses et variées portant sur : écocentres, herbicyclage, feuillicyclage, recyclage (guide du tri), SQRD, Jour de la Terre, visites des infrastructures GMR, campagne RDD, cahier spécial dans le journal municipal, etc. VSADD : Tous les mois dans le journal local / médias sociaux selon campagne CMQ / Québec / Recyc-Québec à diffuser. VLAL : Journal local / médias sociaux selon campagne CMQ / Québec / Recyc-Québec à diffuser.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	CMQ	2018	À venir	Avant d'entamer des démarches auprès des entrepreneurs, nous désirons participer à la formation sur l'écogestion de chantiers de RECYC-QUÉBEC, en partenariat avec le Centre de formation en développement durable de l'Université Laval.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD	CMQ	2018	À venir	
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	VQ VSADD VLAL	2017	En cours	Gypse accepté aux écocentres (citoyens seulement). Actions prévues au PMO 2018-2023 de l'Agglomération de Québec.
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement	VQ VSADD VLAL	2019	En cours	Bois accepté dans tous les écocentres. Actions prévues au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023. VSADD : Instaurer collecte de bois de palettes dans le parc industriel
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres	VQ VSADD VLAL	2017	100%	Modification des heures d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins des citoyens (ex. : ouverture les jeudis et les vendredis soirs). Améliorations apportées à l'écocentre Val-Bélair.
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants	VQ VSADD VLAL	2017	100%	En place depuis longtemps
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	CMQ VQ VSADD VLAL	2017	100%	Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.tesresidusdangereux.com.*

Agglomération de Québec

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	VQ VSADD VLAL	2019	À venir	Début de la construction du Centre de biométhanisation de l'Agglomération de Québec (CBAQ).
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)	VQ VSADD LAL	2022	À venir	Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques	VQ VSADD VLAL	2021-2022	À venir	Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	CMQ	2019	À venir	
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	VQ VSADD VLAL	2017-2022	En cours	Important effort ISÉ prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023, dont la tenue de grandes campagnes annuelles de communication portant sur différents sujets : recyclage, gaspillage alimentaire, achat responsable, réduction à la source, résidus organiques, etc.
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	VQ	2018-2020	En cours	Projets-pilotes et analyses prévus au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination	VQ VSADD VLAL	2019-2022	À venir	Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales	VQ VSADD VLAL	2018-2019	En cours	VQ : Remplacer l'unité d'addition de charbon activé par 4 unités individuelles à l'incinérateur. Ajouter 2 brûleurs au gaz naturel dans chacun des 4 fours de l'incinérateur.
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination	VQ	2017-2022	En cours	VQ : Implanter un système de suivi et de contrôle des opérations de collecte.
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique	VQ VSADD VLAL	2018-2022	En cours	Projet-pilote de valorisation des mâchefers d'incinération et analyse en laboratoire du potentiel de captage du H2S. Cesser l'incinération des boues dès le démarrage du CBAQ et en valoriser 10 000 tonnes par an d'ici là.

Agglomération de Québec

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues	VQ VSADD VLAL	2019-2022	À venir	Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR	VQ VSADD VLAL	2020	À venir	Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ	VQ VSADD VLAL	2017-2018	Réalisé	Importante démarche mise sur pied pour adopter le PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	CMQ	2017	Réalisé	La Table est formée de six élus représentant les quatre composantes de la CMQ. Les conseillers en GMR sont conviés à ces rencontres.
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	CMQ	2017	En continu	L'acquisition des connaissances se fait notamment par l'entremise des colloques, forum, comités provinciaux, revue d'actualités, etc.
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	CMQ	2017	À venir	Avec la création d'une page Facebook, diverses publications permettent de suivre les travaux de la CMQ en GMR.
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	VQ VSADD VLAL	2018	En cours	Budget autorisé pour financer le plan de mise en œuvre 2018-2023 de l'Agglomération de Québec.
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	CMQ VQ	2019	À venir	Prévu au PMO de l'Agglomération de Québec 2018-2023.

Légende

CMQ : Communauté métropolitaine de Québec

VSADD : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

VLAL : Ville de L'Ancienne-Lorette

VQ : Ville de Québec

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : Ville de Québec

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		**Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires**				Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles uniquement végétales**		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)**	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
23027	Québec (V)	116537	☐	☑	N/A				N/D		N/D	
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								

Nom du répondant : STEPHAN Bugay

Fonction : Directeur GMR

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

SB

Signature

12/06/18

Date

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : CMQ

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		**Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires**				Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles uniquement végétales**		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)**	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)	6067	☐	☑	0	0			0		0	
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								

Nom du répondant : MARTINE LANOIE **Fonction :** technicienne environnement

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Martine Lanoie
Signature

2018/05/24
Date

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - **Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.**

Nom de la MR : _____ **Année de référence :** 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		**Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires**				Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles uniquement végétales**		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)**	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
23057	L'Ancienne-Lorette (V)	5207	☐	☑								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								

Nom du répondant : Eric FEALAND **Fonction :** Directeur

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Eric Fealand — Signature

4 juin 2018 — Date

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

Année de référence : **2017**

Aide-mémoire (Annexe 1)

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité faisant partie de votre PGMR, incluant les territoires des communautés autochtones, concernant :

- le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant 5 logements et moins incluant les résidences saisonnières.

Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte à atteindre pour l'année de référence qui est de 50 % en 2017, correspond à l'objectif de desserte. À l'aide du nombre d'unités d'occupation desservies pour l'année 2017, que ce soit par l'entremise de collectes ou de composteurs domestiques et communautaires, selon l'exigence applicable, le MDDELCC évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies doivent être incluses dans les colonnes H, K ou M. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule de ces trois colonnes.

Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 5 logements et moins a un objectif de desserte de 250 unités d'occupation résidentielle en 2017, tout type de bâtiment confondu. Elle indique qu'elle dessert 600 unités d'occupation par un service de collecte des matières organiques ou par l'utilisation de composteurs (en fonction des critères publiés sur notre site Web). Elle respecte donc le critère pour cette redistribution.

- l'existence d'une réglementation interdisant le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques dont le compost, le digestat, les boues municipales, les boues de fosses septiques stabilisées, les boues de papetière et de désencrage et autres MRF organiques, sur l'ensemble de la zone verte. Par ensemble de la zone verte, il n'est pas entendu nécessairement la totalité de cette zone, mais aussi une portion très significative.

Les réglementations suivantes ne sont pas concernées :

- celles interdisant le stockage et l'épandage de MRF, mais à l'extérieur de la zone verte;
- celles exigeant un permis ou une autorisation municipale;
- celles imposant des distances séparatrices sans que cela n'interdise l'épandage sur l'ensemble de la zone verte;
- celles interdisant les MRF qui ne peuvent être épandues, par exemple les boues de fosses septiques non-stabilisées.

Les cas incertains sont soumis au Comité de gestion du programme pour leur décision.

- la réalisation d'une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2017. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) exclusivement ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies doit inclure le nombre d'unités d'occupation desservies dans tous les bâtiments. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin de la collecte en 2017. Cette information permet d'établir si la collecte a eu lieu pendant au moins six mois.

Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques sont uniquement prises en compte si la municipalité a moins de 5 000 habitants et est comprise dans la liste des municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Cette liste se retrouve sur notre site Web à l'adresse http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/500etmoins.pdf.

- l'utilisation de composteurs domestiques et communautaires pour traiter les matières organiques résidentielles. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales (résidus verts incluant les résidus alimentaires de préparation de repas, sans les résidus d'origine animale) doit être indiqué ainsi que le mois et l'année d'implantation des composteurs de ce type. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales et alimentaires (résidus verts et l'ensemble des résidus alimentaires) doit être indiqué ainsi que le nombre de mois dans l'année pendant lesquels le composteur a été utilisé.

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe.

Pour toutes informations, communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104

MRC de La Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	CMQ	2017		CMQ : Une table sectorielle, formée d'une douzaine d'intervenants concernés par la lutte au gaspillage alimentaire a été formée. Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.jettepasca.com* . MRC CB : Participation à la table sectorielle sur le gaspillage alimentaire.
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	CMQ	2017		CMQ : Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.cmquebec.qc.ca/matieres-residuelles/bottin-reemploi* .
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.				
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.				MRC CB : Diffusion de 6 capsules de promotion sur l'herbicyclage et le feuillicyclage à l'été et à l'automne 2017 sur la page Facebook de la MRC dédiée à la gestion des matières résiduelles (total de 1 853 personnes atteintes).
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.				
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.				
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).				
8	Augmenter la récupération du verre.				
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	CMQ	2017	Réalisé	CMQ : 1. Mandat d'étude pour évaluer le taux de récupération dans les écoles primaires et secondaires. Identification de pistes de solutions avec des intervenants du milieu. Projet-pilote en cours de réalisation. CMQ : 2. Atelier d'économie circulaire pour les entrepreneurs en cours de réalisation.
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables				MRC CB : Maintien de la certification ICI ON RECYCLE! à la MRC

MRC de La Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées				MRC CB : A l'été 2017, la Brigade Verte de la MRC a sensibilisé 2 851 résidences, 320 enfants fréquentant des camps de jour, 23 entreprises et participant à 4 événements sportifs aux meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles. En 2017, la MRC a financé un programme d'accompagement *L'école prend ses RRR* de Québec'ERE dans les écoles primaires de la Châtelaine à Château-Richer et de la Place-de-l'Éveil à Sainte-Anne-de-Beaupré. Ce programme a permis de former un total de 27 groupes d'élèves de même que les enseignants et les éducateurs du service de garde et de mettre en place dans chacune de ces deux écoles un plan de gestion des matières résiduelles visant à augmenter la quantité de matières récupérées et à diminuer les déchets à éliminer. Pour ce faire, 66 contenants de tri ont été implantés à l'école de la Châtelaine et 50 l'ont été à l'école de la Place-de-l'Éveil.
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	CMQ	2018	À venir	CMQ : Avant d'entamer des démarches auprès des entrepreneurs, nous désirons participer à la formation sur l'écogestion de chantiers de RECYC-QUÉBEC, en partenariat avec le Centre de formation en développement durable de l'Université Laval.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD	CMQ	2018	À venir	
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)				
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement				
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres				
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants				
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	CMQ Ville de Québec	2017		CMQ : Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.tesresidusdangereux.com.* MRC CB : Distribution postale du dépliant *tesresidusdangereux.com* auprès des citoyens de la MRC.

MRC de La Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)				MRC CB : Réalisation, par Axor, d'une étude de faisabilité de la méthanisation des boues et des résidus alimentaires de la MRC. Réalisation, par Solinov, d'une étude sur l'Analyse comparative de 5 scénarios de collecte et de traitement des matières organiques pour la MRC afin de faire des recommandations au conseil de la MRC quant au mode de traitement à privilégier.
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)				
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques				
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	CMQ	2019	À venir	
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle				
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)				
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination				
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales				
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination				
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique				
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues				

MRC de La Côte-de-Beaupré

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR				
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ				MRC CB : Adoption, en juin 2017, d'un plan de mise en œuvre du PMGMR par le conseil de la MRC.
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	CMQ	2017	Réalisé	CMQ: La Table est formée de six élus représentant les quatre composantes de la CMQ. Les conseillers en GMR sont conviés à ces rencontres.
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	CMQ	2017	En continu	CMQ : L'acquisition des connaissances se fait notamment par l'entremise des colloques, forum, comités provinciaux, revue d'actualités, etc.
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	CMQ	2017	À venir	CMQ : Avec la création d'une page Facebook, diverses publications permettent de suivre les travaux de la CMQ en GMR.
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR				
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	CMQ	2019	À venir	

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC de La Côte-de-Beaupré

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires				Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles uniquement végétales**		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)**	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA) Début	Fin	Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
21005	Saint-Tite-des-Caps (M)	911	☐	☑								
21010	Saint-Ferréol-les-Neiges (M)	2678	☐	☑								
21015	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente (P)	1	☐	☑								
21020	Saint-Joachim ((P) - Capitale-Nationale)	683	☐	☑								
21025	Beaupré (V)	2641	☐	☑								
21030	Sainte-Anne-de-Beaupré (V)	1450	☐	☑								
21035	Château-Richer (V)	1692	☐	☑	: non, mais restrictions.							
21040	L'Ange-Gardien ((M) - Capitale-Nationale)	1585	☐	☑								
21045	Boischatel (M)	2913	☐	☑								
21902	Sault-au-Cochon (NO)	48	☐	☑								
21904	Lac-Jacques-Cartier (NO)	420	☐	☑								
		15 022	☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								

Nom du répondant : MARIE-ANDRÉE ST-PIERRE **Fonction :** CONSEILLÈRE EN ENVIRONNEMENT

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Marie-Andrée St-Pierre
Signature

2018-06-11
Date

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	CMQ	2017		CMQ : Une table sectorielle, formée d'une douzaine d'intervenants concernés par la lutte au gaspillage alimentaire a été formée. Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.jettepasca.com* .
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	CMQ	2017		CMQ : Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.cmquebec.qc.ca/matieres-residuelles/bottin-reemploi* .
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.	MRC	En continu	En continu	MRC IO : Financement des couches lavables (12 financements accordés en 2017). Sacs en papier obligatoires pour la collecte des feuilles. Les sacs sont subventionnés à 50 % à la quincaillerie de l'île.
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.	MRC	En continu	En continu	MRC IO : Interdiction de mettre le gazon aux ordures (depuis plusieurs années déjà). Financement de 50 % de l'achat de composteurs domestiques jusqu'à concurrence de 50 $. Neuf composteurs financés en 2017.
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.	MRC	2017-2018	En cours	MRC IO : Démarche auprès des commerces pour évaluer l'implantation d'une collecte municipalisée en chargement avant pour le carton. Implantation de la collecte du carton pour 18 commerces en 2018.
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.	n/a	n/a	n/a	MRC IO : Très peu de multilogements sur notre territoire et ils sont tous desservis par la collecte municipale.
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).	MRC	2016-2017	Réalisé	MRC IO : Financement de 50 % du coût non subventionné des îlots de récupération aux municipalités de la MRC afin de les encourager à participer.
8	Augmenter la récupération du verre.	Ville de Québec	--	--	

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	CMQ	2017	Réalisé	CMQ : 1. Mandat d'étude pour évaluer le taux de récupération dans les écoles primaires et secondaire. Identification de pistes de solutions avec des intervenants du milieu. Projet-pilote en cours de réalisation. 2. Atelier d'économie circulaire pour les entrepreneurs en cours de réalisation.
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	MRC	2018	À venir	
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	MRC	En continu	En continu	MRC IO : Mise sur pied d'une brigade GMR à l'été 2017. Création de la page Facebook *Récup Île d'Orléans* . Amélioration du calendrier annuel de GMR.
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	CMQ	2018	À venir	CMQ : Avant d'entamer des démarches auprès des entrepreneurs, nous désirons participer à la formation sur l'écogestion de chantiers de RECYC-QUÉBEC, en partenariat avec le Centre de formation en développement durable de l'Université Laval.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD	CMQ	2018	À venir	
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	Ville de Québec	--	--	MRC IO : Entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres, mais nous relayerons l'information le moment venu.
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement	Ville de Québec	--	--	Écocentre de la Ville.
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres	Ville de Québec MRC	En continu	--	MRC IO : Ajout d'un point de dépôt pour la peinture et l'huile à la municipalité de St-Laurent. Réalisation de notre Méga-recyclage annuel au début mai.

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants	MRC	2017	Réalisé	MRC IO : Entente avec AIM depuis 2017 pour le traitement des encombrants nous garantissant un taux de valorisation de plus de 90 %.
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	CMQ Ville de Québec	2017		CMQ : Une campagne de sensibilisation a été réalisée, ainsi qu'un site Internet dédié *www.tesresidusdangereux.com.*
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	Ville de Québec	--	--	
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)	MRC Ville de Québec	2022	À venir	
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques	MRC Ville de Québec	2022	À venir	
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	CMQ	2019	À venir	
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	MRC Ville de Québec	2021	À venir	
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	MRC	2022	À venir	
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination	Ville de Québec	--	--	
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales	Ville de Québec	--	--	
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination	Ville de Québec	--	--	

MRC de L'Île-d'Orléans

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique	Ville de Québec	--	--	
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues	MRC	Boues : 2022	Recyclage: Déjà réalisé	
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR	Ville de Québec	--	--	
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ	MRC	2017	Réalisé	
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	CMQ	2017	Réalisé	CMQ : La Table est formée de six élus représentant les quatre composantes de la CMQ. Les conseillers en GMR sont conviés à ces rencontres.
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	CMQ	2017	En continu	CMQ : L'acquisition des connaissances se fait notamment par l'entremise des colloques, forum, comités provinciaux, revue d'actualités, etc.
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	CMQ	2017	À venir	CMQ : Avec la création d'une page Facebook, diverses publications permettent de suivre les travaux de la CMQ en GMR.
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	MRC	2017	Réalisé	
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	CMQ	2019	À venir	

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

Année de référence : 2017

Aide-mémoire (Annexe 1)

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité faisant partie de votre PGMR, incluant les territoires des communautés autochtones, concernant :

- le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant 5 logements et moins incluant les résidences saisonnières.

Ce nombre, multiplié par le pourcentage de desserte à atteindre pour l'année de référence qui est de 50 % en 2017, correspond à l'objectif de desserte. À l'aide du nombre d'unités d'occupation desservies pour l'année 2017, que ce soit par l'entremise de collectes ou de composteurs domestiques et communautaires, selon l'exigence applicable, le MDDELCC évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies doivent être incluses dans les colonnes H, K ou M. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule de ces trois colonnes.

Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 5 logements et moins a un objectif de desserte de 250 unités d'occupation résidentielle en 2017, tout type de bâtiment confondu. Elle indique qu'elle dessert 600 unités d'occupation par un service de collecte des matières organiques ou par l'utilisation de composteurs (en fonction des critères publiés sur notre site Web). Elle respecte donc le critère pour cette redistribution.

- l'existence d'une réglementation interdisant le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques dont le compost, le digestat, les boues municipales, les boues de fosses septiques stabilisées, les boues de papetière et de désencrage et autres MRF organiques, sur l'ensemble de la zone verte. Par ensemble de la zone verte, il n'est pas entendu nécessairement la totalité de cette zone, mais aussi une portion très significative.

Les réglementations suivantes ne sont pas concernées :

- celles interdisant le stockage et l'épandage de MRF, mais à l'extérieur de la zone verte;
- celles exigeant un permis ou une autorisation municipale;
- celles imposant des distances séparatrices sans que cela n'interdise l'épandage sur l'ensemble de la zone verte;
- celles interdisant les MRF qui ne peuvent être épandues, par exemple les boues de fosses septiques non-stabilisées.

Les cas incertains sont soumis au Comité de gestion du programme pour leur décision.

- la réalisation d'une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2017. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) exclusivement ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies doit inclure le nombre d'unités d'occupation desservies dans tous les bâtiments. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin de la collecte en 2017. Cette information permet d'établir si la collecte a eu lieu pendant au moins six mois.

Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques sont uniquement prises en compte si la municipalité a moins de 5 000 habitants et est comprise dans la liste des municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Cette liste se retrouve sur notre site Web à l'adresse http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/500etmoins.pdf.

- l'utilisation de composteurs domestiques et communautaires pour traiter les matières organiques résidentielles. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales (résidus verts incluant les résidus alimentaires de préparation de repas, sans les résidus d'origine animale) doit être indiqué ainsi que le mois et l'année d'implantation des composteurs de ce type. Le nombre d'unités d'occupation résidentielle utilisant un composteur domestique ou communautaire traitant les matières organiques résidentielles végétales et alimentaires (résidus verts et l'ensemble des résidus alimentaires) doit être indiqué ainsi que le nombre de mois dans l'année pendant lesquels le composteur a été utilisé.

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe.

Pour toutes informations, communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC de l'Île D'Orléans

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/			Règlement interdisant le stockage et l'épandage		**Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires**				Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles uniquement végétales**		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)**	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
20005	Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (M)	363	☐	☒								
20010	Sainte-Famille (P)	288	☐	☒								
20015	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (M)	646	☐	☒								
20020	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (M)	755	☐	☒								
20025	Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (M)	602	☐	☒								
20030	Sainte-Pétronille (VL)	496	☐	☒								
		3150	☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								
			☐	☐								

Plus de 380 composteurs domestiques financés au cours des dernières années et un composteur communautaire à l'école de St-Laurent.

Nom du répondant : Mélissa Poirier

Fonction : Responsable GMR

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Mélissa Poirier

Signature

12 juin 2018

Date

MRC de La Jacques-Cartier

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
Réduction à la source et réemploi					
1	Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire.	MRC	En continu	En continu	Relance du comité GMR de la MRC et participation aux rencontres d'échange de la CMQ sur le gaspillage alimentaire. Brigade GMR. Certaines municipalités offrent des subventions pour l'achat de couches lavables.
2	Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQ.	MRC	En continu	En continu	Concevoir des messages pour informer et sensibiliser les citoyens sur divers sujets.
3	Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi et, au besoin, adopter des réglementations.				Aucune mesure associée
4	Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire.	Municipalités	2021	Réalisé en partie	Mettre en place un règlement sur l'herbicyclage et le feuillicyclage. Subvention offerte pour l'achat de composteurs par certaines municipalités. Plan de communication annuel sur l'herbicyclage pour les municipalités faisant partie de la Régie Verte.
Recyclage - Collecte sélective					
5	Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis.	Municipalités	2021	Réalisé en partie	Avoir recours à une brigade GMR. Moduler la tarification pour inciter les ICI à recycler. Tous les ICI sont desservis pour les municipalités faisant partie de la Régie Verte
6	Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.	Municipalités	2021	Réalisé en partie	Pose d'affiches. Communiquer avec les propriétaires. Mise en place de conteneurs pour les multilogements et pour les résidences militaires à Shannon.
7	Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer).	Municipalités	2021	Réalisé en partie	Installation de contenants. Sensibilisation et affichage dans les lieux publics.
8	Augmenter la récupération du verre.				Aucune mesure associée
9	Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	MRC Municipalités	2017	Réalisé en partie	Participer au mandat d'étude pour évaluer le taux de récupération dans les écoles primaires et secondaires. Délivrer des billets de courtoisie lors de la collecte des matières recyclables. La Régie Verte contacte les entreprises et incite les ICI à améliorer leur performance en GMR.
10	Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	MRC	2021	Réalisé en partie	Élaboration d'une politique environnementale interne. Faire connaitre les bons coûts sur le territoire en GMR. Sensibiliser les employés d'entretien. Promotion du programme ICI ON RECYCLE! auprès des municipalités membres de la Régie Verte.

MRC de La Jacques-Cartier

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
11	Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	MRC Municipalités	2021	Réalisé en partie	Avoir recours à une brigade GMR. Participer au plan de communication régional.
Recyclage - CRD					
12	Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	MRC	En continu	En continu	Participer à la table sectorielle de la CMQ. Insérer dans les permis une clause sur le tri des matériaux.
13	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD				Aucune mesure associée
14	Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	Gestionnaires des écocentres	2021	À venir	Évaluer la faisabilité de séparer le gypse dans les écocentres.
15	Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement				Aucune mesure associée
Recyclage - Écocentre					
16	Optimiser les services offerts dans les écocentres	MRC Régie Verte	2018	En cours	Desservir la partie ouest de la MRC avec un écocentre. Réaliser une étude d'optimisation dans la partie est.
17	Implanter un système de collecte des résidus encombrants	Municipalités	En continu	Réalisé en partie	Maximiser la récupération- mise en place de projets pilotes. Collecte d'encombrants prix en charge plus ou moins fréquemment selon les municipalités.
18	Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	MRC	2017	Réalisé en partie	Participation à la campagne de sensibilisation *www.tesresidusdangereux.com*
Recyclage - Matières organiques					
19	Doter le territoire de la CMQ d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	Municipalités	2017	Réalisé	
20	Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQ (secteurs résidentiels et ICI)	Municipalités	2021	Réalisé en partie	Les dernières municipalités sont en voie d'emplanter un service de collecte pour les matières organiques.

MRC de La Jacques-Cartier

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
21	Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques				Aucune mesure associée. La Régie verte diffuse le taux de diversion annuel.
22	Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques				Aucune mesure associée
23	Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	MRC Municipalités	2021	Réalisé en partie	À venir pour les 3 municipalités restantes. En continu pour les municipalités faisant partie de la Régie Verte. En cours pour les autres municipalités.
24	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	MRC Municipalités		Réalisé en partie	Avoir recours à une brigade GMR. Participer au plan de communication régional. Délivrer des billets de courtoisie lors de la collecte des matières recyclables.
Élimination					
25	Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination				Aucune mesure associée
26	Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales				Aucune mesure associée
27	Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination				Aucune mesure associée
28	Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique				Aucune mesure associée
29	Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues				Aucune mesure associée
30	Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR				Aucune mesure associée
Mise en œuvre					
31	Produire un plan de mise en œuvre du PGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQ				Aucune mesure associée

MRC de La Jacques-Cartier

Rapport de suivi 2017

N°	Mesure et description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaires
32	Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire				Aucune mesure associée
33	Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles				Aucune mesure associée
34	Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)				Aucune mesure associée
35	Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	Municipalités	2021	À venir	Tenir à jour un budget détaillé selon le modèle fourni par la CMQ.
36	Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles				Aucune mesure associée

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC de La Jacques-Cartier

Année de référence : 2017

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : https://www.mamot.gouv.qc.ca/recherche-avancee/		Nombre total d'unités d'occupation (5 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage		**Collecte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires**				Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles uniquement végétales**		Composteurs domestiques ou communautaires traitant les **matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (thermophiles fermés)**	
Code géo	Nom des municipalités au PGMR		oui	non	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2017	Nombre de collectes en 2017	Période couverte par la collecte (date de début et date de fin (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation	Implantation (MM/AAAA)	Nombre d'unités d'occupation	Nombre de mois dans l'année où le composteur est en fonction
							Début	Fin				
22010	Fossambault-sur-le-Lac (V)	1293	☐	☑	1293	37	01/2017	12/2017				
22015	Lac-Saint-Joseph (V)	348	☐	☑	348	37	01/2017	12/2017				
22005	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (V)	2827	☐	☑	2827	37	01/2017	12/2017				
22020	Shannon (M)	1576	☐	☑	1576	37	01/2017	12/2017				
22045	Sainte-Brigitte-de-Laval (M)	2944	☐	☑	0	0	-	-				
22035	Stoneham-et-Tewkesbury (CT)	3535	☐	☑	0	0	-	-				
22040	Lac-Beauport (M)	2945	☐	☑	2945	36	01-2017	12/2017				
22030	Lac-Delage (V)	251	☐	☑	251	23	01-2017	12/2017				
22025	Saint-Gabriel-de-Valcartier (M)	1132	☐	☑	0	0	-	-				

Nom du répondant : Antoine Bourke

Fonction :

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

12 juin 2018

Date